

FICHE INFORMATIONS

AIDE A LA VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE

Critères modifiés par délibération n°267/15B du 9 février 2015

⇒ CRITERES D'OBTENTION :

La C.A.P.H. attribue une subvention forfaitaire pour l'achat de matériel sportif aux associations répondant aux critères suivants :

- justifier de deux années d'existence par la présentation de bilans moraux et financiers
- relever du statut défini par la loi 1901
- être affiliée à une fédération de sport
- disposer de l'agrément Jeunesse et Sport
- justifier de l'existence d'une école de sport :

<u>Cas n°1</u>	Ou	<u>Cas n°2</u>
<ul style="list-style-type: none"> • composée de 10 jeunes minimum au sein de laquelle ceux-ci ont moins de 14 ans et évoluent en compétition, et • encadrée au minimum par un Brevet Fédéral 	Ou	<ul style="list-style-type: none"> • composée de 15 jeunes minimum au sein de laquelle ceux-ci ont moins de 14 ans et évoluent en compétition, et • encadrée au minimum par un Brevet d'Etat

⇒ MONTANT DE L'AIDE

- aide forfaitaire ne pouvant être sollicitée qu'en une fois, mais qui peut faire l'objet de plusieurs devis cumulés :

<u>Cas n°1</u>	Ou	<u>Cas n°2</u>
Aide forfaitaire de 1000 € TTC	Ou	Aide forfaitaire de 2000 € TTC

- concerne l'achat de matériel sportif à l'exception des textiles (tenues, maillots, sacs...) mais les chasubles sont admis
- chaque association pourra bénéficier de cette aide une seule fois sur la période 2014-2021

⇒ MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention sera effectué par mandat administratif sur le compte de l'association, après notification de l'arrêté de subvention, selon le calendrier suivant :

- un 1er versement de 75% du montant attribué à réception du devis par la C.A.P.H.,
- le versement du solde de 25% du montant attribué à réception, par la CAPH, de la ou des factures au nom de l'association, « acquittées »



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

⇒ COMMENT SOLLICITER CETTE AIDE ?

Le dossier de demande d'aide est disponible auprès du Service des Sports de la C.A.P.H. par courrier, email ou par téléphone.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT SERVICE DES SPORTS

Adresse courrier :

Site Minier d'Arenberg
Rue Michel Rondet – BP 59
59135 WALLERS

Adresse service :

Service des Sports
Bâtiment 1
Zone d'Activité du Plouich
59590 RAISMES

Web: www.agglo-porteduhainaut.fr

Téléphone: 03.27.09.97.72 – Fax: 03.27.09.92.30

Email: llory@agglo-porteduhainaut.fr